

FORMATIONS 2023



Innovation

Sécurité
électrique

IRVE

**Colonnes
électriques**

Réglementation

Courants forts

Loi ALUR

**Habilitations
électriques**

Courants
faibles

Technique

Normes

Partenaires

Organisations Professionnelles représentées au conseil d'administration du CONSUEL



FEDELEC
PROFESSIONS ÉLECTRICIENS ÉLECTRONICIENS

Fédération nationale des
professionnels Indépendants
de l'Electricité
et de l'Electronique



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Fédération Française
des Intégrateurs
Electriciens



Fédération Nationale
des Sociétés
Coopératives Ouvrières
de Production
du Bâtiment



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment



Syndicat des entreprises
De génie électrique
et climatique

Les Organisations Professionnelles sont à votre disposition pour vous aider
dans vos démarches de formation.

Organismes de formation partenaires du CONSUEL



Life Is On



Partenaires



Édito

Chers professionnels électriciens,

Parce que la montée en compétences des installateurs est essentielle au développement d'une entreprise, CONSUEL vous accompagne dans le maintien et le développement de vos connaissances et compétences professionnelles. Pour ce faire, nos modules de formation, **en présentiel** mais également **en classe virtuelle**, abordent les thématiques propres à votre métier :

- **Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)** :
Formation qualifiante niveau 1, installation et mise en service.
- **Norme NF C 14-100** : Ouvrages de colonnes électriques :
« Installations de branchement à Basse Tension ».
- **Norme NF C 15-100** : Installations électriques neuves ou totalement rénovées.
- **Mise en sécurité des installations électriques** existantes des bâtiments d'habitation (loi ALUR)
- **Habilitation électrique** « Prévention du risque » (NF C 18-510 Janvier 2012)
Tout employeur doit habilitier ses salariés des lors que ceux-ci interviennent sur ou à proximité d'une installation électrique (recyclage recommandé tous les 3 ans).
- **Courants faibles** : Réception et de distribution des signaux audiovisuels - Réseaux de communication.

Nos modules de formation sont dispensés sur tout le territoire par des professionnels dotés d'une expérience terrain significative.

Deux modules d'e-learning gratuits (durée 20'), sont mis à votre disposition sur notre site <https://www.consuel.com/nos-services-aux-professionnels/#formation>

Le premier dédié au dispositif de la **loi ALUR**, le second dédié aux **principales non-conformités** relevées sur site en référence à la NF C 15-100.

Ces modules vous apportent rapidement des informations sur les points essentiels de ces thèmes.

Nous vous invitons à les utiliser, ils ont été réalisés pour vous.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Charte qualité

Engagements pour la satisfaction client

Le service Formation du CONSUEL a été mis en place suite à la forte demande des professionnels électriciens soucieux de perfectionner leurs méthodes de travail par la mise à jour de leurs connaissances.

L'équipe Formation est constituée de 43 formateurs qualifiés et riches d'expériences sur le terrain et de 4 assistants dédiés à la gestion administrative et logistique. Elle s'engage par cette charte à satisfaire aux exigences qualité pour garantir un service à la hauteur des attentes des stagiaires.

4 engagements



COmité **N**ational pour la **S**écurité des **U**sagers de l'**É**lectricité
Association de « loi 1901 » et organisme reconnu d'Utilité Publique,
réfèrent incontestable en matière de sécurité électrique.

Quelques dates...

1964 / Origine

A l'origine, la filière électrique et quelques groupements de consommateurs s'inquiètent de l'insuffisance de la qualité d'un grand nombre d'installations électriques. De son côté, EDF voyait un intérêt à créer une frontière claire entre l'installation électrique et le réseau de distribution. C'est ainsi que l'idée de créer une association indépendante, tripartite, est née en 1964. La mission de CONSUEL : mettre en œuvre toutes les études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

1972 / Officialiser

Des sinistres majeurs poussent rapidement les pouvoirs publics à officialiser le dispositif par la publication du décret interministériel de 1972, en étendant l'intervention de CONSUEL à toutes les installations neuves pour les logements et les locaux à réglementation particulière (LRP). L'attestation de conformité devient obligatoire.

2001 / Rénovations

Le décret est modifié, il étend le dispositif aux rénovations des installations électriques avec mise hors tension et sur la base du volontariat l'étend aux installations mises en sécurité.

2010 / Production

Le décret est de nouveau modifié. Il étend le dispositif aux installations de production d'électricité, notamment photovoltaïque et installations extérieures.

2021 / Mobilité électrique

Le décret du 4 mai 2021 portant modification du décret no 2017-26 du 12 janvier 2017 (Article 23), impose la fourniture d'attestation de conformité CONSUEL pour l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques.

Quelques chiffres...



Plus de 25 000
Installateurs nous font
confiance



200
Inspecteurs et techniciens
sur le terrain



700 000
Attestations de Conformité
visées par an



14
Centres de formation
en Métropole et dans les DOM



43
Formateurs qualifiés



421
Journées de formation
assurées par an



2 100
Stagiaires formés par an

Sommaire

Mobilité
électrique

Formation
qualifiante
niveau 1



INSTALLATION ET MISE EN SERVICE
des infrastructures de recharge pour véhicules
électriques (IRVE) -
Formation qualifiante niveau 1 du CONSUEL



p. 7

Colonnes
électriques



APPROCHE ADMINISTRATIVE : Ouvrages
de Colonnes Électriques

p. 9

NF C 14-100 : Maîtrise des règles fondamentales
Bâtiments Collectifs Neufs et Existants -
Ouvrages de Colonnes Électriques

p. 10

DOSSIER DE BRANCHEMENT : Modification ou rénovation
des colonnes électriques - Module chargé d'affaires -
Formation qualifiante QUALIFELEC



p. 11

AUTOCONTROLE : Modification ou rénovation des
colonnes électriques - Module technique installateur
Formation qualifiante QUALIFELEC



p. 12

Sécurité des
installations
électriques
existantes



MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants
Mention Sécurité Electrique Habitat

+ FORMATION À DISTANCE



p. 14

p. 15



p. 16

p. 17

MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants

Conformité
des
installations
neuves
et entièrement
renovées



NORME NF C 15-100

Règles d'installation relatives aux locaux à usage
d'habitation

+ FORMATION À DISTANCE



p. 18

p. 19

NORME NF C 15-100

Maintien des connaissances dans les locaux à usage
d'habitation

+ FORMATION À DISTANCE



p. 20

p. 21

**Consolidation
des
connaissances**
(installations
électriques
neuves et
existantes)



MAINTIEN DES CONNAISSANCES CONFORMITÉ et SÉCURITÉ

Installations électriques des locaux à usage d'habitation

p. 23

AUTOCONTRÔLE

Installations électriques des locaux à usage d'habitation
(neufs et existants)

p. 24

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE

p. 26

B1 - B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de
consignation et d'intervention électrique

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR :

p. 27

Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention
électrique

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE

p. 28

B0-H0-HOV : Exécutant et Chargé de chantier :
Travaux d'ordre non électrique

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS :

p. 29

Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et
raccordement)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS :

p. 30

Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et
raccordement)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE

p. 31

BS - BE Manœuvres : Chargé d'intervention élémentaire
Chargé d'opération spécifique de manœuvres

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS -

p. 32

BE Manœuvres : Chargé d'intervention élémentaire
Chargé d'opération spécifique de manœuvres

**Habilitation
électrique**



**Courants
Faibles- Câblage
résidentiel
Voix Données
Image (V.D.I)**



COURANTS FAIBLES

p. 34

Réception et distribution des signaux audiovisuels &
Réseaux de communication dans le résidentiel

Mobilité électrique

Formation qualifiante

niveau 1





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens

PRÉ-REQUIS

- Niveau d'étude : CAP/ Bac Pro ou autodidactes avec expérience
- Connaissance de base en électricité basse tension
- Evaluation en amont

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Matériels constructeurs (bornes de charge, cordons, prises, appareil de test...)
- Démonstrations pratiques : Raccordement, test et mise en service d'une borne
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM Validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite* permettant de demander la qualification IRVE (niveau 1) auprès d'un organisme accrédité

* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis



350€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) - P1

Formation qualifiante niveau 1

IRVE : 1 jour - 7 heures



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du marché du véhicule électrique et des IRVE
- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Identifier les réglementations en vigueur,
- Identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE,
- Déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,
- Mettre en œuvre, tester et mettre en service la borne de recharge.

PROGRAMME

Savoirs théoriques (70%)

- 1. Aperçu du marché du véhicule électrique et des Infrastructures de recharge**
- 2. Caractéristiques principales des bornes de charges et des véhicules**
 - Fonctionnement d'un véhicule électrique
 - Spécificités de la charge d'un véhicule électrique
- 3. Cadre législatif et réglementaire des IRVE**
- 4. Présentation des différents matériels disponibles**
 - Modes de charge et types de prises
- 5. Adaptation de l'installation électrique chez le client**
 - Règles de mise en œuvre
 - Diagnostic de l'installation électrique existante
- 6. Tester et faire la recette de l'installation**

Partie pratiques (30%)

- 7. Paramétrage et mise en service des bornes chez le client**

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Colonnes électriques





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Toute personne réalisant des traitements administratifs pour des dossiers de branchements collectifs à destination d'un GRD-ELD

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM Validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

APPROCHE ADMINISTRATIVE **Ouvrages de Colonnes Électriques**

Administratif C.E. (1 jour - 7 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Maîtriser la démarche administrative d'élaboration d'un dossier de branchement collectif pour le présenter à un GRD-ELD*
- Appréhender les règles d'interventions et de sécurité à l'approche des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Architecture des ouvrages de colonnes électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Différents types de schémas d'ouvrages intérieurs
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
 - Les règles en vigueur
 - Les prescriptions techniques du matériel employé
 - Le génie civil

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement collectif en neuf ou en renouvellement
- Colonne provisoire
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- La validation du dossier par un GRD-ELD
- Présenter un dossier à un GRD-ELD

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

Notions sur les règles fondamentales des installations de colonnes électriques et des exigences techniques de la NF C 14-100

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



600€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

NF C 14-100 **Maîtrise des règles fondamentales** **Bâtiments Collectifs Neufs et Existants** **Ouvrages de Colonnes Électriques**

NF C 14-100 (2 jours - 14 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'utiliser la norme dans son approche théorique. Ils seront en mesure d'appréhender ou se perfectionner sur les dernières évolutions de la norme NF C 14-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques d'ouvrages de colonnes électriques (neufs & existants).

PROGRAMME

Norme NF C 14-100 : Structure

- Textes associés, chapitres, tableaux
- Domaine d'application et objet
- Définitions
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de branchement
- Conception des branchements
- Dimensionnement
- Courant admissible
- Chute de tension
- Cadre Législatif & Réglementaire des IRVE
- Dernières évolutions Juillet 2021

Références normatives & réglementaires

Composition d'un ouvrage de colonne électrique

- Liaison au réseau
- Canalisations collectives
- Dispositions particulières aux IRVE
- Dérivations individuelles
- Appareils de contrôle et de commande
- Circuit de communication du branchement
- Vérification et mise en service des installations

Sujets libres :

Attestations de conformité CONSUEL
(Impact pour la mise sous tension du point de livraison)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

Connaissances approfondies sur les exigences techniques de la norme NF C 14-100 et les règles fondamentales des installations de colonnes électriques. Chaque stagiaire doit être équipé d'une calculatrice

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite*, nécessaire pour l'obtention de la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC

* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis



900€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

DOSSIER DE BRANCHEMENT

Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module chargé d'affaires

Formation qualifiante QUALIFELEC



Branchement C.E. (3 jours - 21 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Constituer un Dossier de Branchement (Travaux Neuf ou Renouvellement) conforme à la NF C 14-100 avec l'ensemble des notes de calculs et documents nécessaires en vue d'une validation par un GRD/ELD*
- Définir les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser l'étude et les travaux sur des ouvrages collectifs intérieurs (colonnes électriques, locaux techniques, etc...)

PROGRAMME

Architecture des Ouvrages de Colonnes Électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Architecture des ouvrages
- Règles de dimensionnement
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
- Règles en vigueur
- Prescriptions techniques du matériel employé

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement en neuf et en cas de renouvellement
- Colonne provisoire - schéma, dimensionnement
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- Les étapes « clés » facilitant la validation du dossier par le GRD-ELD*
- Présenter un dossier à un GRD-ELD*

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Electriciens intervenant dans la réalisation des installations neuves et/ou existantes de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

- Connaissance des exigences techniques de la NF C 14-100 et des règles fondamentales des installations de colonnes électriques
- Chaque stagiaire devra se présenter avec ses EPI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation de matériels d'ouvrages neufs et existants

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur
- Outillage spécifique d'intervention
- EPI

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances en cours de formation par des quiz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite*, nécessaire pour l'obtention de la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC

** Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis*



625€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

AUTOCONTRÔLE **Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module technique installateur** Formation qualifiante **QUALIFELEC**

Autocontrôle C.E. (2 jours - 14 heures)



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Réaliser un autocontrôle des ouvrages intérieurs d'un branchement électrique suivant NF C 14-100
- Mettre en pratique les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser des travaux sur des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Rappel sur la norme NF C 14-100

- Rappel théorique du rapport d'autocontrôle de la NF C 14-100
- Approche et notions techniques - règles de dimensionnement avec notes de calculs
- Présentation de matériels d'ouvrages collectifs intérieurs neufs et existants (enveloppe en bois, métallique, synthétique, Kit de réhabilitation de colonnes «Solution universelle», etc.)
- Adéquation entre les points de vérification du rapport d'autocontrôle et les relevés « terrain »

Bonnes pratiques de mise en œuvre

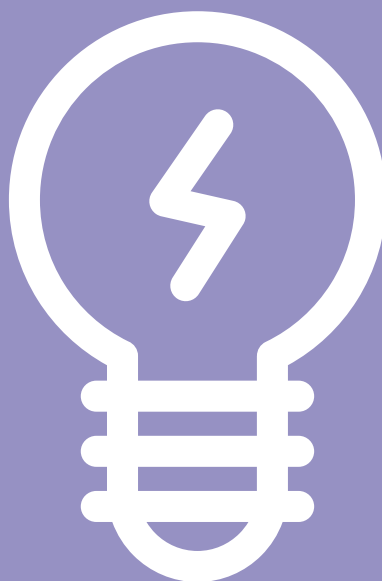
- Sécurité des intervenants
- Rappel des règles d'autorisation d'accès
- Limite de prestation - Dossier de branchement
- Processus d'intervention
- Exercices pratiques :
- Murs d'essais ou maquettes
- Rapport d'autocontrôle
- Manipulation d'outillages spécifiques pour intervenir sur des ouvrages de colonnes électriques

Rappel des fondamentaux sécuritaires

- Manipulations et utilisations des EPI
- La sécurité des intervenants

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Sécurité des installations électriques existantes





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

MISE EN SÉCURITÉ **Installations électriques des logements existants**



Loi ALUR

MES - Loi ALUR : 1 jour - 7 heures

(Mention Sécurité Electrique Habitat - QUALIFELEC)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

** PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 4 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

Disposer de :

- Un ordinateur avec un microphone et une caméra
- Une bonne connexion Internet
- Un environnement calme pour suivre la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Logiciel de visio conférence
- Application participative

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Attestation de présence
- Rapport de connexion
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



250€ HT/stagiaire

MISE EN SÉCURITÉ **Installations électriques des logements existants**



Loi ALUR

MES - Loi ALUR : 2 demi-journées de 3h30

FORMATION À DISTANCE

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

Présentation du rapport PASS

Exigences techniques minimales :

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

- QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat
- **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**

** PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



INTRA

(tarifs à nous consulter)

MISE EN SÉCURITÉ **Installations électriques des logements existants + Pratique du PASS* sur site**

INTRA

MES 1,5 ALUR : 1,5 jours - 10,5 heures



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

- Présentation du rapport PASS
- Exigences techniques minimales :
- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat
Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

**PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Conformité des installations neuves et entièrement renovées





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens
désirant se former à la norme
NF C 15-100

PRÉ-REQUIS

- Connaissance de base en électricité basse tension
- Evaluation en amont

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée
par un formateur CONSUEL
qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



600€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

NORME NF C 15-100 **Règles d'installation relatives** **aux locaux à usage d'habitation**

C 15-100 : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Connaître les exigences de sécurité de la norme NF C 15-100 relatives aux installations électriques domestiques
 - Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité avec les exigences de la norme NF C 15-100

PROGRAMME

Présentation NF C 15-100 :

- Électricité de base
 - . Schémas des liaisons à la terre
 - . Différents types de branchements
 - . Risques de choc électrique en schéma TT
- Risques de surintensité
- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects en schéma TT
- Protection contre les surintensités
- Protection contre les surtensions atmosphériques
- Sectionnement, commande et coupure d'urgence
- Conformité aux normes
- Influences externes et degré de protection
- Identification et repérage
- Canalisations
- Appareillages - Protection - Commande - Sectionnement
- Mise à la terre : Conducteurs de protection et d'équipotentialité
- Matériels d'installation
- Ensemble d'appareillages et matériels d'utilisation
- Vérification et entretien des installations
- Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
- Équipement de chauffage électrique
- Parc de stationnement
- Règles d'installation dans l'habitation
- Parties communes et services généraux d'habitation
- Réseau de communication

Sujets libres :

- Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722
- Attestation de conformité CONSUEL

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 4 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens
désirant se former à la norme
NF C 15-100

PRÉ-REQUIS

- Connaissance de base en électricité basse tension
- Evaluation en amont
- Ordinateur
- Bonne connexion Internet
- Environnement calme

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée
par un formateur CONSUEL
qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Logiciel de visio conférence
- Application participative

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis
en fin de session

SUIVI

- Attestation de présence
- Rapport de connexion
- Evaluation de la formation
par le stagiaire
- Attestation de formation



500€ HT/stagiaire

NORME NF C 15-100 **Règles d'installation relatives** **aux locaux à usage d'habitation**

C 15-100 : 4 demi-journées de 3h30

FORMATION À DISTANCE



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les exigences de sécurité de la norme NF C 15-100 relatives aux installations électriques domestiques
- Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité avec les exigences de la norme NF C 15-100

PROGRAMME

Présentation NF C 15-100 :

- Électricité de base
 - . Schémas des liaisons à la terre
 - . Différents types de branchements
 - . Risques de choc électrique en schéma TT
- Risques de surintensité
- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects en schéma TT
- Protection contre les surintensités
- Protection contre les surtensions atmosphériques
- Sectionnement, commande et coupure d'urgence
- Conformité aux normes
- Influences externes et degré de protection
- Identification et repérage
- Canalisations
- Appareillages - Protection - Commande - Sectionnement
- Mise à la terre : Conducteurs de protection et d'équipotentialité
- Matériels d'installation
- Ensemble d'appareillages et matériels d'utilisation
- Vérification et entretien des installations
- Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
- Équipement de chauffage électrique
- Parc de stationnement
- Règles d'installation dans l'habitation
- Parties communes et services généraux d'habitation
- Réseau de communication

Sujets libres :

- Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722
- Attestation de conformité CONSUEL

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation

PRÉ-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2002

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

NORME NF C 15-100 **Maintien des connaissances** **dans les locaux à usage d'habitation**

EVOL C 15-100 : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PROGRAMME

Evolutions depuis 2002

- Mise à jour , Juin 2005
- Amendement A4 – Mai 2013
- Amendement A5 - Juin 2015
- . Partie 7-701 - Locaux contenant une baignoire ou une douche
- . Titre 10 - Installations à basse tension dans les bâtiments d'habitation :
 - . 10.1 - Parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
 - . 10.2 - Parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- . Titre 11 - Réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

Interprétations techniques

Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 4 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation

PRÉ-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - 2002.
- Evaluation en amont
- Ordinateur
- Bonne connexion Internet
- Environnement calme

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Logiciel de visio conférence
- Application participative

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Attestation de présence
- Rapport de connexion
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



250€ HT/stagiaire

MAINTIEN DES CONNAISSANCES sur la norme NF C 15-100 dans l'habitation

EVOL C 15-100 : 2 demi-journées de 3h30

FORMATION À DISTANCE



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PROGRAMME

Evolutions depuis 2002

- Mise à jour , Juin 2005
- Amendement A4 - Mai 2013
- Amendement A5 - Juin 2015
- . Partie 7-701 - Locaux contenant une baignoire ou une douche
- . Titre 10 - Installations à basse tension dans les bâtiments d'habitation :
 - . 10.1 - Parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
 - . 10.2 - Parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- Titre 11 - Réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

Interprétations techniques

Guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722

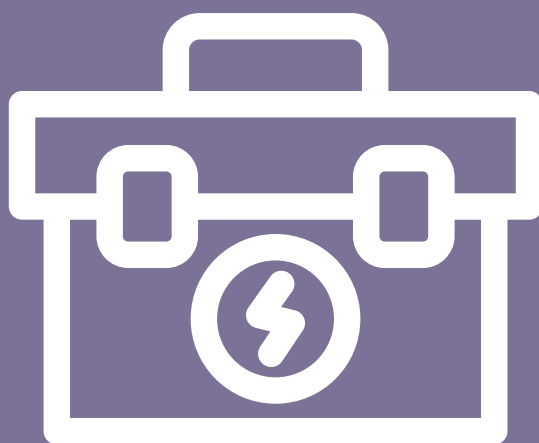
Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Consolidation des connaissances

(Installations électriques neuves
et existantes)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi les modules EVOL C 15-100 + LOI ALUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES CONFORMITÉ et SÉCURITÉ Installations électriques des locaux à usage d'habitation

NF C 15-100 & MES : 1 jour – 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves, et de mise en sécurité des installations existantes, dans les logements d'habitation
- Connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

PROGRAMME

Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques

Norme NF C 15-100 (Décembre 2002)

- Mise à jour de 2005
- Amendement A4 (Mai 2013)
- Amendement A5 (Juin 2015)
- Fiches d'interprétations techniques
- Salle d'eau :
 - . Caractéristiques générales
 - . Matériels dans le local – Dans les volumes
- Installations électriques dans les bâtiments d'habitation
- Parties communes et services généraux des immeubles d'habitation
 - . Protection contre les contacts indirects
 - . Circuits terminaux
 - . Protection contre les surintensités
 - . Choix des dispositifs différentiels
- Réseau de communication dans les bâtiments d'habitation
 - . Evolution Septembre 2016
 - . Equipements

Rappel et évolutions sur la sécurité électrique des logements existants

Mise En Sécurité d'un logement

- Contexte réglementaire – Loi ALUR
- Référentiels
- Responsabilités
- Mise en conformité / Mise en sécurité
- Mesures compensatoires

Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement

- 6 exigences techniques

Attestation de conformité CONSUEL

- Qualification professionnelle QUALIFELEC, mention Sécurité Electrique Habitat (SEH)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens connaissant la Norme NF C 15-100 et les règles de sécurité électrique des logements décrites dans le guide Promotelec « installation électrique des logements existants »

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases techniques relatives aux installations électriques neuves et celles mises en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

AUTOCONTRÔLE **Installations électriques des locaux** **à usage d'habitation (neufs et existants)**

AUTOCTR : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Réaliser le contrôle de leurs installations et de formaliser les résultats sur une fiche d'autocontrôle
 - Éviter les erreurs d'installation les plus fréquemment rencontrées par CONSUEL sur site

PROGRAMME

Sécurité électrique :

- Chiffres de l'Observatoire National sur la Sécurité Electrique (ONSE)

Autocontrôle : Installation électrique partiellement rénovée ou mise en sécurité

- Présentation du rapport d'autocontrôle PASS

Autocontrôle : Installation neuve ou entièrement rénovée (NF C 15-100)

- Présentation de la fiche d'autocontrôle issue de la partie 10-1 de la NF C 15-100

Mesurages

- Prise de terre
- Continuité
- Isolement

Approfondissement de certains points techniques selon la demande des stagiaires (en fonction du temps disponible)

Exemples :

- Mise en sécurité des parties communes
- Conformité des parties communes
- Installation de mise à la terre
- Liaisons équipotentielles : LEP et LES
- Volumes de protection et équipement de la salle de bain
- Eclairage TBTS
- Attestation de conformité CONSUEL

Habilitation électrique





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnel électricien ou personne possédant des compétences en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

PRÉ-REQUIS

Equipements de Protection individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



660€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique

HABILITA° BR : 3 jours - 21 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les connaissances nécessaires de la réglementation en matière de sécurité électrique et des risques présents sur les installations et équipements électriques BT.

Ils pourront opérer en toute sécurité sur l'ensemble ou une partie d'une installation électrique en appliquant les consignes de sécurité liées aux consignations, aux interventions générales et aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail - Dangers de l'électricité
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Domaines de tension

Analyse du risque - Facteurs - Préparation du travail

Principes généraux de prévention

- Mesures de protection
- Protection collective et individuelle
- Consignation - Déconsignation
- Mise hors tension
- Équipements
- Procédures d'accès de suivi et de contrôle

Accidents et incendies d'origine électrique

- Conduite à tenir

Limites / Zones d'environnement

- Définitions
- Distances et zones
- Locaux d'accès réservés aux électriciens
- Distances et zones autour des canalisations isolées

Habilitation électrique

- Principes - Réglementation - NF C 18-510
- Formation - Suivi
- Symboles - Titre d'habilitation - Equivalences

Acteurs / Rôles

Interventions - Travaux - Intervenants

- Interventions BT

- . Définitions - Limites
- . Chargé d'intervention générale BR

- Travaux BT

- . Exécutant B1
- . Chargé de travaux B2
- . Chargé de consignation BC

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel électricien possédant le même titre d'habilitation suite à une formation initiale

PRÉ-REQUIS

- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



330€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique

RECYCL BR : 1,5 jours - 10,5 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux travaux et interventions sur les installations et les équipements basse tension.

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront opérer en toute sécurité sur une installation électrique, en appliquant les règles liées aux consignations, aux interventions générales et aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail - Dangers de l'électricité
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Domaines de tension

Analyse du risque - Facteurs - Préparation du travail

Principes généraux de prévention

- Mesures de protection
- Protection collective et individuelle
- Consignation - Déconsignation
- Mise hors tension
- Équipements
- Procédures d'accès de suivi et de contrôle

Accidents et incendies d'origine électrique

- Conduite à tenir

Limites / Zones d'environnement

- Définitions
- Distances et zones
- Locaux d'accès réservés aux électriciens
- Distances et zones autour des canalisations isolées

Habilitation électrique

- Principes - Réglementation - NF C 18-510
- Formation - Suivi
- Symboles - Titre d'habilitation - Equivalences

Acteurs / Rôles

Interventions - Travaux - Intervenants

- Interventions BT

- . Définitions - Limites
- . Chargé d'intervention générale BR

- Travaux BT

- . Exécutant B1
- . Chargé de travaux B2
- . Chargé de consignation BC

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique (peintures, agents de nettoyage, gardiens d'immeubles...)

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre ce stage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HO-HOV : Exécutant et Chargé de chantier : Travaux d'ordre non électrique

HABILITA°BO : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les aspects techniques et réglementaires relatifs aux dangers de l'électricité
- Identifier les situations de risque électrique dans leur environnement de travail
- Connaître les précautions à prendre en présence d'un risque électrique pour réaliser leur travail en toute sécurité

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Effets du courant électrique
- Unité de mesures
- Isolants - Conducteurs
- Courant continu - Courant alternatif - Fréquence

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Risque électrique
- Mesures de protection

Domaines de tension

Accidents d'origine électrique et incendies

- Conduite à tenir

Limites et zones d'environnement

- Environnement électrique - Voisinage - Zone de travail
- Pièce nue sous tension
- Distances et Zones

Habilitation électrique

- Textes réglementaires
- Principes généraux - Formation - Suivi
- Opérations dans l'environnement
- Acteurs
- Symboles - Titre d'habilitation

Protection collective / Protection individuelle

Exécutant de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux

Chargé de chantier de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux
- Documents et acteurs concernés par les travaux

Évaluation des acquis

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) :
Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur les risques électriques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



440€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

HABILITA° BS : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012). Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement sur une installation électrique basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Acteurs - Généralités
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

Protection collective et individuelle

Habilitation électrique

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Intervention Basse Tension

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'interventions BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Formation initiale BS

- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation.
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



220€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

RECYCL BS : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Rappels

- Domaines de tension
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels

Risque électrique - Mesures de protection

Protection individuelle et collective

Limites et zones d'environnement

Habilitation électrique - Titre d'habilitation

Intervention élémentaire

- Limites
- Rôle des différents acteurs
- Déroulement d'une intervention

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

** Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire.
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur les risques électriques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



440€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE Manœuvres : Chargé d'intervention élémentaire - Chargé d'opération spécifique de manœuvres

HABILITA° BS-BE M : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012).

Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement ainsi qu'à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Notions essentielles d'électricité
- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

Protection collective et individuelle

Habilitation électrique

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Intervention Basse Tension

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'interventions élémentaire BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres

- Manœuvres : Exploitation / Consignation / Urgence
- Protection de l'opérateur BE Manœuvres
- Formation à la prévention pour les manœuvres
- Compétences requises

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

** Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

PRÉ-REQUIS

Formation initiale BS-BE Manœuvre.

- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



330€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE Manœuvres : Chargé d'intervention élémentaire - Chargé d'opération spécifique de manœuvres

RECYCL BS-BE M : 1,5 jours - 10,5 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires et aux opérations de manœuvres sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents d'origine électriques
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Limites et zones d'environnement

Equipements de protection Habilitation électrique

- Réglementation
- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Chargé d'intervention élémentaire BS

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres

- Manœuvres - Définitions
- Protection de l'opérateur
- Formation
- Compétences requises

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Courants Faibles

Câblage résidentiel Voix

Données Image (V.D.I)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

- Installateurs électriciens désirant acquérir des notions
- Installations antennistes souhaitant développer ses compétences
- Techniciens de bureaux d'études
- Techniciens de SAV

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur le fonctionnement d'une installation de communication

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Analyse des composants des installations de réception audiovisuelle et des réseaux de communication
- Manipulations sur mesureur de champ
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté, spécialisé en télévision

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



430€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

COURANTS FAIBLES

Réception et distribution des signaux audiovisuels - Réseaux de communication dans le résidentiel

TVCOM2 : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires :

- connaîtront les modes de réception et de distribution des signaux de télévision et les systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation.
- seront en mesure d'offrir à leurs clients des solutions adaptées à leurs besoins

PROGRAMME

Réception et distribution des signaux audiovisuels

- Bases
- Niveaux, gain, pertes
- Antennes - Plan de fréquences
- Produits passifs et actifs
- Satellite
- Qualité du signal - Cause de dégradation
- Structure d'une installation collective
- Evolution de l'antenne collective
- Mise en situation pratique , pointage antenne terrestre et satellite
- Utilisation d'un mesureur de champs

Câblage résidentiel des réseaux de communication

- Impédance
- Lien permanent
- Débit et bande passante
- Constitution des câbles à paires torsadées
- Connecteurs
- Accessoires
- Applications supportées
- Arrêté du 03 Aout 2016
- Exercices
- Essais

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



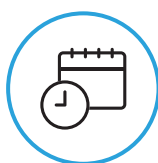
Inscriptions



PAR COURRIER AU SERVICE FORMATION

**Tour KUPKA B - 16 rue HOCHÉ - CS 50339
92906 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

INSCRIVEZ-VOUS À NOS FORMATIONS



**Consultez
le planning
des formations
CONSUEL en région
sur notre site internet
www.consuel.com**



**Inscrivez-vous
en ligne**



**Contactez-nous
Pour plus
d'informations :
[contacts.formation
@consuel.com](mailto:contacts.formation@consuel.com)**



FINANCEMENT DES COÛTS DE FORMATION

Sous réserve d'accord de chaque financeur, les formations du CONSUEL peuvent bénéficier de financement FAFCEA (pour les stagiaires non salariés du bâtiment), CONSTRUCTYS (pour les salariés du bâtiment) ou autre OPCO auquel cotise l'entreprise.

Conditions générales de vente des formations CONSUEL

1. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

Le bulletin d'inscription peut être retourné par courrier ou télécopie.

Les inscriptions par téléphone sont admises ; elles ne seront définitivement prises en compte qu'à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures. A réception de l'inscription, un courrier de confirmation est adressé au signataire de la demande, accompagné de la convention de formation en deux exemplaires, dont l'une doit impérativement être renvoyée au service formation de CONSUEL, signée au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

2. Le prix par participant (uniquement pour les stages inter-entreprises), stipulé en Euro HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur, est indiqué sur chaque programme détaillé. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (pauses et déjeuner).

3. Le règlement du prix de la formation s'effectue :

Pour les stages inter-entreprises :

- Présentiel : au moment de l'inscription, le stagiaire envoie un chèque du montant total de la formation à l'ordre de CONSUEL qui sera encaissé à l'issue de la formation.
- Formation à distance : au moment de l'inscription, le stagiaire effectue le virement qui fera l'objet d'un remboursement en cas d'annulation de la session de formation.

NOTA : CONSUEL se réserve la possibilité de refuser l'accès au stage aux personnes n'ayant pas fourni de règlement (chèque ou virement) ou d'attestation de prise en charge de la formation lors de leur inscription.

Pour les stages intra-entreprises :

La signature de la convention de formation valant conclusion du contrat, le règlement de la totalité du montant de la formation s'effectue à l'issue de chaque session par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de CONSUEL, à réception de la facture par le client.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier l'indique expressément sur son bulletin d'inscription ou bon de commande en renseignant les coordonnées exactes de l'organisme. Il procède directement à la demande de prise en charge avant la date de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement de la formation, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Dans le cas où CONSUEL ne disposerait pas du dossier complet de prise en charge avant la date du stage, le client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation. Un avoir pourra être établi le cas échéant sur demande écrite et sur présentation des pièces justificatives.

A défaut de retour de la convention de formation, les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de

celle-ci. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant ou au client après le stage, sous condition de l'émargement de la feuille de présence par les stagiaires.

Dans le cas où CONSUEL serait contraint d'annuler une session pour des raisons de force majeure, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaires.

4. Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, CONSUEL se réserve le droit de reporter ce stage sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et confirmation par télécopie) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé. Une autre session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation adressée aux stagiaires.

5. Les demandes de report d'inscription sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé.

6. Les demandes d'annulation doivent parvenir par écrit au Service Formation de CONSUEL, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage ou de la session « intra » concernée. Dans ce cas, le chèque envoyé à l'inscription sera alors restitué au client et un report de date pourra être proposé.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive :

- Pour les stages inter-entreprises : 30% du montant sera facturé par CONSUEL, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif ou sauf si le stage est reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord ;
- Pour les stages intra-entreprises : 50% du montant total de la session annulée sera demandé au client.

7. Les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

8. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

9. Attestation de formation

Chaque participant reçoit, à l'issue de la formation, une attestation certifiant qu'il a bien suivi les enseignements de la formation à laquelle il était inscrit.

10. Réclamation : Pour être retenue, toute réclamation doit parvenir au Service Formation de CONSUEL, dans les 15 jours suivant la tenue du stage. En cas de contestation, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS.

11. Pénalités de retard : Conformément aux articles L.441-3 à 6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-9).

Contacts

SERVICE FORMATION

Tour KUPKA B - 16 rue HOCHE - CS 50339
92906 PARIS LA DEFENSE CEDEX
contacts.formation@consuel.com
www.consuel.com

CONSUEL NORD-OUEST

Samia BOUKRAMA
9, Rue de Suède - CS 30813
35208 RENNES CEDEX 02
Tél. : 01 41 97 86 77
Port. : 06 42 63 59 28
samia.boukrama@consuel.com

CONSUEL NORD-EST / IDF EST CONSUEL HIDF/ NORD

Armelle DAGO
8, Rue Louis Néel
Synergie Park Lezennes -
CS 90127
59030 LILLE CEDEX
Tél. : 01 41 97 86 83
Port. : 07 72 39 29 75
armelle.dago@consuel.com

CONSUEL SUD-OUEST

20, Avenue Escadrille
Normandie-Niemen
BP 60162
31704 BLAGNAC CEDEX

Samia BOUKRAMA
(Dpts 16-17-18-19-23-
24-33-36-37-40-41-46-
47-64-65-79-86-87)

Naïma ID-HASSI
(Dpts 09-11-12-30- 31-
32-34-48-66-81-82)

CONSUEL SUD-EST

Naïma ID-HASSI
6, Place Henry Vallée
Parc Actitec - CS 60615
69366 LYON CEDEX 07
Tél. : 01 41 97 86 34
Port. : 06 42 63 57 22
naima.idhassi@consuel.com

CONSUEL OUTRE-MER

Samia BOUKRAMA

Délégation régionale Antilles/Guyane

Rue Henri Becquerel - Immeuble 2626 ZI Jarry Houelbourg - 97122 BAIE MAHAULT

Délégation régionale La Réunion/Mayotte - Parc de la Trinité, 26 avenue Jean-Paul II - 97400 SAINT DENIS

Guadeloupe



Pointe-à-Pitre

Martinique



Fort-de-France

**Guyane
Française**



Cayenne

La Réunion



Saint-Denis

Mayotte



Mamoudzou